Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260709-DLIB_20260707-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 09 juillet 2026
Délibération n° 2026-07-07
Domaine d'intervention : 7.10
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le neuf juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le trois juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Étaient présents : M. LINCOT Pascal, Mme PLOUZENNEC Edith, M. DOLOU Bruno, Mme PLOUHINEC Véronique, M. L'HER Ronan, Mme GARREC-LARVOL Françoise, M. LE CORRE Dominique, Mme LE LAN Mariannick, Mme CANEVET Marie-Renée, Mme CHAFFIN Sandrine, M. FAVE Laurent, Mme DUVAIL Nelly, M. HENAFF Emmanuel, Mme GUEGAN Sabrina, M. BERGOT Julien, Mme JESTIN Claire, M. BERGER Jérémy, M. CANO Paul, M. LE QUEAU Ronan, M. DAUBIGNE Marc, Mme CHEVAILLET Dominique, M. BIGER Pierre-Yves, Mme LE QUEAU Angélique.
Etaient absents excusés : M. PERON André, Mme COIGNARD Isabelle, M. CANEVET Anthony, Mme Viviane RAOUL.
Pouvoirs :
M. PERON André donne pouvoir à M. HENAFF Emmanuel.
Mme COIGNARD Isabelle donne pouvoir à M. BERGER Jérémy.
M. CANEVET Anthony donne pouvoir à Mme PLOUZENNEC Edith.
Mme RAOUL Viviane donne pouvoir à Mme CHEVAILLET Dominique.

Mme PLOUHINEC Véronique a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Régularisation des amortissements suite aux travaux de fiabilisation de l'inventaire

Le conseil municipal,

VU code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

VU les travaux de fiabilisation de l'actif menés conjointement entre l'ordonnateur et le comptable public ;

Considérant la nécessité de garantir la sincérité et la fiabilité des comptes de la collectivité ;

Considérant que les travaux de rapprochement entre l'état de l'actif du comptable public et l'inventaire de l'ordonnateur ont mis en évidence des anomalies en matière d'amortissement ;

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260709-DLIB_20260707-DE

Considérant qu'il convient de procéder aux régularisations comptables ;

Considérant que les corrections sur exercices antérieurs doivent être réalisées par opérations d'ordre non-budgétaires en contrepartie du compte 1068 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Dominique LE CORRE, adjoint au maire ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 27 ; contre 0 ; abstention 0)

- **APPROUVE** les opérations de régularisation des amortissements tels que présentés ci-après :

	Amort	Amort	à amortir		Différence Actif / Inventaire
	Hélios	**BL**	**Différence**		
120/08-4	2119,2	2892	-772,8	202	
120/08-04	7749,78	8076,12	-326,34	202	-1 099,14
120/01	25038	29250	-4212	2031	
40/102-1	3276	3744	-468	2031	
10/2019/2031	3744	4680	-936	2031	-5 616,00
20415/09	49113,15	59504,37	-10 391,22	2041582	
20415/10	20623,5	25779,41	-5 155,91	2041582	
20415/2017-1	3391,3	5426,08	-2 034,78	2041582	-17 581,91
20415/2018	50405,87	50869,42	-463,55	2041583	-463,55
40/129/21321	33577	33820	-243	21321	-243,00
100/107/0034	13124,43	13120,5	3,93	21828	3,93
90/109.1/0066	0	344,3	-344,3	21841	
90/109.1/0069	0	641,88	-641,88	21841	
90/109.1/0067	0	1484,98	-1484,98	21841	-2 471,16
90/100/0024	4440,62	6424,06	-1983,44	21848	-1983,44
80/01/0026	14543,9	15208,18	-664,28	2188	-664,28
40/128/2132	8000,33	8001,33	-1	1311	-1

- **DECIDE** que les corrections seront effectuées par opérations d'ordre non budgétaires, en contrepartie du compte 1068.

- **AUTORISE** le maire à procéder aux écritures comptables correspondantes et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces régularisations.

Le Maire,

Pascal LINCOT